



ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE AU PUBLIC du Stade Léon Delfosse

Extrait du registre des arrêtés de la ville de GUESNAIN Arrêté N° 32/2018 du 12 avril 2018

Le Maire de la ville de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles R.123.1 à R.123.55 du Code de la construction et de l'habitation

Vu le décret du 8 mars 1995

Vu l'avis favorable en date du 05 avril 2017 de la commission de sécurité de l'arrondissement de Douai.

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Le stade <u>Léon Delfosse</u> est autorisé à recevoir du public dans les conditions précisées ci-après

<u>Article 2</u>: Cette installation de type Plein Air (PA) 2ème Catégorie peut recevoir un maximum de 1450 personnes, réparties ainsi qu'il suit :

- 1370 places debout (pourtour)
- 80 effectifs permanents (joueurs, arbitres, délégués, officiels...)

<u>Article 3</u>: La défense contre l'incendie de ladite installation sera assurée en premier appel par les sapeurs de pompiers de waziers.

<u>Article 4</u>: Les prescriptions incluses dans le procès-verbal de la commission de sécurité en date du 05 avril 2017 devront impérativement être respectées.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable des services techniques de la ville
- Monsieur le président du club du SC GUESNAIN

Chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Guesnain, le 12 avril 2018

Le Maire.

Maryline Lucas



Tous les courriers sont à adresser à Màda ne et B.P. 29 • 59287 GUESNAIN
Tél.: 03 27 99 13 73 • Fax: 03 27 99 13 77

http://www.ville-guesnain.fr